

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Technicien de laboratoire

Informations sur le concours

Publié le :	28-04-2026
Filière :	Filière médico-technique
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	6
Adresse d'envoi email des candidatures :	examens-concours@chu-montpellier.fr
Date du concours :	01-07-2026

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Ville :	34000 Montpellier
Site Web :	http://www.chu-montpellier.fr

Pour candidater

Date limite de candidature : 31-05-2026

Conditions de candidature :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires :

Soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique.

Article L4352-2

1° Une personne titulaire du diplôme d'État de technicien de laboratoire médical ;

2° Une personne titulaire d'un titre de formation dont le programme d'enseignement théorique et clinique est équivalent à celui du diplôme d'État de technicien de laboratoire médical et qui figure sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code.

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande d'admission aux concours sur titres, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

1° Une fiche d'état civil ayant moins de trois mois de date et, le cas échéant, un certificat de nationalité ;

2° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ;

3° Les diplômes, certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme de ces documents ;

4° Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires ou une copie dûment certifiée conforme de ce document ou de la première page du livret militaire.

Pour les candidats qui n'ont pas effectué de service militaire et âgés de plus de vingt ans, une pièce constatant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

5° Un certificat médical délivré conformément à l'article 10 du décret du 19 avril 1988 susvisé ;

6° Pour les candidats bénéficiaires de dispositions législatives et réglementaires permettant un recul de la limite d'âge, les pièces justificatives ;

7° Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les pièces énumérées aux alinéas 2,4,5 et 6 pourront être fournies après admission définitive aux concours sur titres. Les candidats produiront lors de leur inscription une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'inscription aux concours sur titres. Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste des candidats reçus aux concours sur titres.

Mail pour l'envoi des candidatures :

examens-concours@chu-montpellier.fr